

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
VILLE DE NEUVILLE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité, tenue le jeudi 11 juin 2015 à 8 h à l'hôtel de ville de Neuville, 230 rue du Père-Rhéaume, Neuville.

SONT PRÉSENTS :

Madame Marie-Michelle Pagé	Conseillère
Monsieur Michel Bernier	Conseiller
Monsieur Dominic Garneau	Conseiller

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur Bernard Gaudreau, Maire.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Madame Manon Jobin	Trésorière et greffière adjointe
--------------------	----------------------------------

SONT ABSENTS :

Monsieur Louis Beaulieu-Charbonneau	Conseiller
Madame Magali Frenette	Conseillère
Madame Manon Théberge	Conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ORDRE DU JOUR (8 h)

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

15-06-143 QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ORDRE DU JOUR (8 h)
2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME DU PACTE RURAL DE LA MRC DE PORTNEUF – VOLET « PROJETS LOCAUX » — CONSTRUCTION D'UN PRAEU SPORTIF
3. FERMETURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME AU PACTE RURAL DE LA MRC DE PORTNEUF – VOLET « PROJETS LOCAUX »

15-06-144 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Portneuf a présenté aux municipalités constituantes son nouveau programme d'aide dans le cadre du Pacte rural (version 2015) pour les projets locaux, intermunicipaux et de territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville souhaite réaliser un projet de construction d'un préau sportif situé au parc municipal de l'hôtel de ville « parc de la Famille »;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction du préau sportif, devant débuter le 1^{er} septembre 2015 pour se terminer le 30 novembre suivant, cadre parfaitement avec le programme de Pacte rural de la MRC de Portneuf et du CLD de Portneuf pour les projets locaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'un préau sportif s'inscrit dans la vision Portneuf 2030;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction d'un préau sportif cadre avec la mission, les objectifs et les actions de la politique de la famille et des aînées de la Ville de Neuville;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des travaux de construction d'un préau sportif sera réalisé au coût de 850 000 \$;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU,

QUE le conseil adresse au CLD de Portneuf une demande dûment complétée pour le projet de construction d'un préau sportif au parc municipal de l'hôtel de ville, propriété de la Ville de Neuville, au coût de 850 000 \$.

QUE le conseil autorise monsieur Daniel Le Pape, directeur général et greffier à signer la demande d'aide financière du programme du pacte rural ainsi que tout autre document nécessaire.

QUE la demande d'aide financière s'inscrit dans le volet « projets locaux » du programme du Pacte rural 2015.

QU'une copie de la présente résolution ainsi que le formulaire de demande 2015 complété du Pacte rural soient transmis à madame Stéphanie Poiré du CLD de Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire lève la séance à 8 h 01.

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.

Bernard Gaudreau
Maire

Manon Jobin
Trésorière et greffière adjointe